

# Annexe B - Entente de partage des données recueillies aux gestionnaires du système de consigne pour les équipements financés



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec



Programme  
**DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS  
DE RÉCUPÉRATION** des contenants consignés  
chez les détaillants du Québec

## Entente de partage des données recueillies aux gestionnaires du système de consigne pour les équipements financés

Ce document atteste que :

M \_\_\_\_\_  
Mme \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Représentant(e) du magasin nommé  
situé à l'adresse

partagera toutes les données suivantes aux gestionnaires du système de consigne, par courriel automatique.

Cette entente est d'une durée minimale de 12 mois et le partage devra être effectué tous les mois. En signant cette entente, le détaillant autorise l'équipementier à partager les données aux gestionnaires du système de consigne.

Voici la liste des données à transmettre :

1. les indicateurs clés de performance suivants :
  - i. le volume par matière,
  - ii. la valeur monétaire des retours,
  - iii. le nombre de clients,
  - iv. le taux d'utilisation,
2. le volume par code à barres,
3. les codes à barres refusés par les machines.

\_\_\_\_\_  
Signature du ou de la représentant(e) du magasin

Date



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Veuillez retourner l'ensemble des documents  
à l'adresse suivante :

[gobeuse@faqdd.qc.ca](mailto:gobeuse@faqdd.qc.ca)